

Antrag WBK-SR

Das Postulat 08.4025 nicht abschreiben

Schriftliche Begründung

Die Kommission möchte den Vorstoss bis zum Vorliegen des Weiterbildungsgesetzes aufrechterhalten.

Proposition CSEC-CE

Ne pas classer le postulat 08.4025

Développement par écrit

La commission souhaite garder le postulat en suspens jusqu'à ce que la loi sur la formation continue soit présentée.

Maissen Theo (CEg, GR), für die Kommission: Wir haben das in der Kommission besprochen; wir sind der Meinung, dass man dieses Postulat nicht abschreiben sollte. Es geht darum, dass es im Moment Diskussionen über ein Weiterbildungsgesetz gibt, und es gibt auch einen entsprechenden Bericht zur Frage der Weiterbildung. Da sind wir der Auffassung, dass wir das Postulat dann im Zusammenhang mit der neuen Gesetzgebung abschreiben sollten.

Wir beantragen Ihnen also, dieses Postulat aufrechtzuerhalten.

*Angenommen gemäss Antrag der Kommission
Adopté selon la proposition de la commission*

10.3251

**Interpellation Recordon Luc.
Elektronische Stimmabgabe.
Gefahren für die Demokratie****Interpellation Recordon Luc.
Risques démocratiques inhérents
au vote électronique**

Einreichungsdatum 19.03.10

Date de dépôt 19.03.10

Ständerat/Conseil des Etats 10.06.10

Präsident (Inderkum Hansheiri, erster Vizepräsident): Der Interpellant ist von der schriftlichen Antwort des Bundesrates nicht ganz befriedigt und beantragt Diskussion. – Sie sind damit einverstanden.

Recordon Luc (G, VD): Je ne suis pas entièrement satisfait, mais je tiens tout de même à souligner que cette question à propos du vote électronique est prise tout à fait au sérieux, à mon avis, par la Confédération et par les cantons concernés. Je m'en réjouis, parce que c'est vraiment une chose que l'on ne saurait prendre à la légère.

Toute dérive dans ce domaine peut créer un dommage institutionnel extrêmement important et de longue durée. Si l'on ne peut pas avoir confiance dans les résultats des élections et votations, ce serait une véritable catastrophe institutionnelle pour notre pays, ou pour n'importe quel autre Etat. Il n'est que de voir ce qui se passe dans certains pays lorsqu'il y a bourrage des urnes ou tout autre manoeuvre qui fausse les résultats. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que la Suisse envoie fréquemment des observateurs pour soutenir le fonctionnement des élections et des votations dans différents pays où se pratiquent dans ce domaine des méthodes discutables, pour ne pas dire davantage, afin de renforcer ce pilier numéro un, je crois, de la construction et du maintien de la démocratie.

C'est pour cette raison que je me suis intéressé aux risques que nous fait courir le vote électronique. Nous avons assez d'exemples d'abus liés à la cybercriminalité ou en tout cas à une utilisation malveillante des moyens de l'informatique et

des télécommunications. Nous avons approuvé il y a peu encore un postulat sur la lutte contre la cyberguerre. Nous connaissons les attaques contre la Lettonie ou contre le Département fédéral des affaires étrangères, qui ont été discutées à cette occasion. Nous avons parlé tout à l'heure très en détail dans plusieurs interventions parlementaires des problèmes qui se posent en raison du contrôle très difficile – et parfois d'ailleurs pas souhaitable – d'Internet, et évidemment des abus que cela peut générer. Mais en ce qui concerne le vote électronique, je pense que nous devons être encore plus attentifs que pour bien d'autres questions que nous avons discutées ce matin ou précédemment.

A ce titre, et après ces longs prolégomènes – excusez-m'en –, je crois vraiment qu'il y aurait besoin d'aller plus loin dans les précautions et qu'il y aurait vraiment des programmes d'exercice – en quelque sorte, comme on fait des exercices militaires – qui devraient être mis sur pied, pour tenter, avec les meilleures compétences informatiques, de craquer le système.

Je pense qu'il faudrait presque un concours de «hacking» – pour employer ce vocable franglais détestable –, des concours dont le but serait de craquer le système pour essayer d'en trouver les limites, car je suis absolument persuadé qu'on n'a pas encore une idée très précise des limites de la fiabilité du système et que, forcément, on ne développe donc pas les meilleures pratiques de défense de ce système.

D'autre part, il me semble aussi que l'utilisation de programmes assez standard, de logiciels assez standard, est une faiblesse extrêmement importante. Le développement de solutions plus sur mesure, probablement de type «open source» – pour employer un autre terme de franglais –, c'est-à-dire des logiciels libres, offrirait probablement une meilleure protection, parce que ça complique quand même passablement la vie de ceux qui veulent craquer un système informatique que d'avoir affaire à un système de logiciel libre, qui est évolutif, qui n'est pas très connu – il faut d'abord identifier le code source, qui est différent de celui d'un code source absolument standard –, et ça représenterait aussi un élément de protection important.

Pour ne prendre que ces deux exemples, et en admettant bien volontiers que je ne suis qu'un amateur plus ou moins éclairé et non pas un professionnel du domaine, je pense que la réponse que j'ai reçue est intéressante, mais qu'il y a encore beaucoup à faire.

Lombardi Filippo (CEg, TI): Ich melde mich in meiner Funktion als Mitglied des Auslandschweizerrates und Präsident der Parlamentarischen Gruppe Auslandschweizer. Als ich die Interpellation von Kollege Recordon zur Kenntnis nahm, war ich ein bisschen besorgt. Die Erklärungen, die er hier selber abgegeben hat, tendieren aber dazu, nicht das System als solches als eine Gefahr für die Demokratie zu bezeichnen, sondern allenfalls noch weitere Bestrebungen für die Sicherheit des Systems zu fordern. In dem Sinne kann ich dafür Verständnis haben.

Allerdings möchte ich unterstreichen, dass die Bestrebungen, die elektronischen Abstimmungen einzuführen, die zurzeit von der Bundeskanzlei zusammen mit Pilotkantonen durchgeführt werden, eine sehr hohe Bedeutung haben. 1992 wurde das Korrespondenzstimmrecht für Auslandschweizer eingeführt. Das hat positive Folgen gehabt. Heute sind 120 000 unserer Auslandschweizer für solche Abstimmungen registriert. Aber dieses Recht stößt auf praktische Hürden. Die Korrespondenz ist nicht überall so einfach, insbesondere wenn es um Wahlen geht, und umso mehr, wenn es um zwei Wahlgänge geht, indem die Zeit zwischen dem ersten und dem zweiten Wahlgang zu kurz ist, sodass nicht rechtzeitig gewählt werden kann. Als ich übrigens zum ersten Mal in diesen Rat gewählt wurde, versuchte jemand, meine Wahl für ungültig erklären zu lassen, weil die Auslandschweizer in den Vereinigten Staaten ihre Wahlzettel für den zweiten Wahlgang nicht rechtzeitig bekommen hatten. Ich wurde allerdings trotzdem gewählt; das ist mir in Erinnerung geblieben.



Seit 2005 werden im Kanton Zürich E-Voting-Versuche gemacht. Als erster Kanton öffnete Neuenburg 2008 die Möglichkeit der elektronischen Abstimmung für Stimmberechtigte im Ausland; jetzt sind es drei Pilotkantone, die das bereits eingeführt haben: Neuenburg, Genf und Basel-Stadt. Total sind es, wenn meine Zahlen stimmen – wir werden es dann hören von der Bundeskanzlerin –, mehr als 26 000 Stimmbüger im Ausland, die bereits zur Stimmabgabe berechtigt sind. Die Erfahrungen, die man macht, sind positiv; z. B. haben im März 2005 fast 40 Prozent der stimmberechtigten Auslandgenfer von dieser Möglichkeit Gebrauch gemacht, und in Basel-Stadt betrug der Anteil der elektronisch stimmenden Ausländer sogar 47 Prozent – also eine vielversprechende Zukunft. Für die nächsten zwei Jahre sind viele weitere Kantone angemeldet, die sich an diesem Projekt beteiligen möchten: Bern, Luzern, Uri, Obwalden, Nidwalden, Zürich, Freiburg, Solothurn, Schaffhausen, St. Gallen, Graubünden, Aargau und Thurgau – es fehlt leider nur das Tessin –; insgesamt könnten bis Ende 2012 fast 90 000 Auslandschweizer davon Gebrauch machen. Das wären schon mehr als drei Viertel der insgesamt 120 000. Die Bundeskanzlei hatte ursprünglich 60 000, also die Hälfte, als Ziel angegeben.

Es ist also eine positive Entwicklung. Ich bin mit Herrn Recordon einverstanden, dass die absolute Sicherheit gewährleistet werden muss, aber es muss auch gesagt werden, dass es eine positive Entwicklung ist, die unsere Unterstützung bekommen sollte.

Casanova Corina, chancelière de la Confédération: Tout d'abord il y a lieu de constater que les garanties qui ont été demandées par Monsieur le conseiller aux Etats Recordon n'existent pas, ni pour le vote électronique, ni pour le vote par correspondance, pas plus que pour le vote aux urnes.

Lors du débat sur la loi fédérale sur les droits politiques, le président de la commission du Conseil national chargé de préparer les débats, Monsieur Franz Eng, invitait les chambres à reconnaître la présomption d'avoir affaire à des citoyens honnêtes. Et nous partons de l'idée que nous avons toujours affaire à des citoyens honnêtes. Depuis lors, cette suggestion a fondé la pratique constante de la Chancellerie fédérale. Notre démocratie se fonde donc tout d'abord sur une culture de la confiance. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de mécanisme de contrôle du tout. Mais les mécanismes de contrôle ne sont en somme ni nombreux, ni exhaustifs, bien au contraire! Les mesures de sécurité sont assez modestes. Vous en trouverez la description dans la réponse à l'interpellation.

Pour le vote par correspondance, par exemple, la quasi-totalité des cantons exigent la signature personnelle du votant; trois quarts des cantons demandent que l'enveloppe contenant le vote soit fermée; tous les cantons, à l'exception de Zurich, Glaris, Argovie, Thurgovie, Tessin et Vaud, prescrivent que ladite enveloppe soit l'enveloppe officielle destinée au vote par correspondance; seuls Obwald, Zoug, Appenzell Rhodes-Intérieures et Thurgovie renoncent à d'autres mécanismes de contrôle. Notons qu'à la fin des années 1980, les deux chambres ont chargé à l'unanimité – sans abstention et de manière impérative – le Conseil fédéral de libéraliser complètement le vote par correspondance.

Voilà pourquoi le Conseil fédéral a défini en 2002 que la sécurité du vote électronique devait correspondre au degré de sécurité qu'on exige du vote par correspondance. Cette approche a été soutenue, puisqu'elle a été confirmée par le Conseil fédéral et par les deux chambres, en 2006/07.

Est-on libre de faire des essais de vote électronique ou d'abandonner cette approche? Une grande partie de la Suisse était démocratique il y a 150 ans déjà. En revanche, elle n'était pas encore alphabétisée! La Landsgemeinde ne connaissait aucun secret du vote, mais elle était en mesure de permettre des décisions démocratiques. Il suffisait d'une personne qui pouvait lire. Le reste, c'était un dialogue direct. Après l'alphabétisation, ce fut le référendum par récolte de

signatures et la votation sur papier aux urnes qui commencèrent à s'établir, et là aussi, non sans problèmes. Une fois le vote aux urnes installé, le taux de participation a commencé à s'abaisser de manière inquiétante, à la suite des nouvelles coutumes des citoyens. Les chemins de fer, l'automobile, etc. donnaient d'autres possibilités de gérer les dimanches.

Seulement, depuis la libéralisation du vote par correspondance exigée par le Parlement il y a vingt ans, le taux de participation a recommencé à augmenter doucement. Maintenant, tout le monde sait très bien que l'on correspond plus par courriel que par courrier. On n'est donc pas libre d'adopter le vote électronique ou de l'abandonner. Il faut penser à l'avenir de notre démocratie; c'est elle qui doit gérer et c'est elle qui doit prendre les garanties pour les générations futures.

Le Conseil fédéral s'est engagé vis-à-vis du Parlement pour que les limites de 20 pour cent pour le corps électoral cantonal et 10 pour cent pour le corps électoral fédéral soient respectées au cours de la législature 2007–2011, donc pendant la législature actuelle. Son approche prudente assortie de limitations a permis, en mars 2007, de dégager au Parlement les consensus politiques nécessaires pour assurer la poursuite du projet. Monsieur Lombardi l'a dit, les cantons continuent à y participer, avec la possibilité pour les Suisses de l'étranger de voter soit avec le système de vote électronique de Zurich, soit avec celui de Genève. Et le Conseil fédéral continue à défendre cette approche prudente d'introduction échelonnée du vote électronique.

C'est la raison pour laquelle, parallèlement, une partie des risques et des défis inhérents au vote électronique fait actuellement l'objet de recherches. D'entente avec l'Unité de stratégie informatique de la Confédération, la Chancellerie fédérale s'est engagée dans un projet de recherche, mené jusqu'en 2013, par l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, lequel a pour objectif d'apporter des réponses aux problèmes posés par les postes d'ordinateurs privés, ce qui est jugé comme le talon d'Achille du vote par Internet.

Le Conseil de l'Europe, auteur de la recommandation 2004/11 sur les normes juridiques, opérationnelles et techniques relatives au vote électronique, a entamé des travaux pouvant aboutir à terme à de nouvelles recommandations en matière de certification et d'évaluation du système du vote électronique, ainsi que dans le domaine des observations du vote électronique. En collaboration avec la Haute école spécialisée bernoise, à Biel/Bienne, la Chancellerie fédérale organise des ateliers autour de la question des systèmes de vote électronique ouverts et transparents.

Les recherches évoquées ci-dessus s'inscrivent dans la stratégie du Conseil fédéral de prendre en compte les risques liés au vote par Internet. Et là je vous donne raison: il y a des risques et il faut vraiment faire tout notre possible pour essayer d'éviter que l'on rencontre un jour de graves problèmes. L'extension progressive de celui-ci est donc conditionnée à l'obtention de solutions qui pourraient être envisagées en réponse à de tels risques. Les résultats des recherches vont ainsi, certainement, influencer le développement futur du vote électronique.

De l'avis du Conseil fédéral, l'extension du vote électronique devrait profiter en priorité aux Suisses de l'étranger: nous avons un électorat de 120 000 Suisses de l'étranger qui pourraient donc y participer. Jusqu'à présent, quelque 21 000 Suisses de l'étranger ont effectivement participé de manière électronique aux votations.

En plus, nous voulons également donner la possibilité aux personnes handicapées de la vue, aux aveugles surtout, de pouvoir voter sous les conditions que prévoit la loi, c'est-à-dire en gardant le secret du vote. C'est donc la deuxième catégorie de la population qui, à côté des Suisses de l'étranger, pourra profiter du vote électronique.

Dans ce sens, je vous prie de vous référer à la réponse du Conseil fédéral.



Recordon Luc (G, VD): Je ne crois pas que nous divergions beaucoup. Puis-je me permettre de conclure sur cette note: «La confiance, c'est bien! La méfiance, c'est mieux!»

Präsident (Inderkum Hansheiri, erster Vizepräsident): Damit ist das Geschäft erledigt.

*Schluss der Sitzung um 12.00 Uhr
La séance est levée à 12 h 00*

